

SNCF RESEAU
DIRECTION GENERALE ILE-DE-FRANCE
DIRECTION DE LA PRODUCTION UNIFIEE
INFRAPOLE PARIS-SUD-EST
14 RUE GUERTY ARCHIMEDE – 75012 PARIS

Ligne de VILLENEUVE St GEORGES
à MONTARGIS par CORBEIL-ESSONNES

Suppression du Passage à Niveau Public n° 30

ENQUETE PUBLIQUE



(D) FLYER DE COMMUNICATION



BAULNE

SUPPRESSION

**DU PASSAGE A NIVEAU N° 30 PIÉTONS
ET AMÉNAGEMENTS FUTURS**

La ligne ferroviaire reliant Villeneuve-St-Georges à Montargis, comporte sur la commune de Baulne le passage à niveau N°30, au point kilométrique 51 + 422.

Ce passage à niveau public pour piétons est muni de portillons; il relie la route de Corbeil à l'allée du Mazelin. En moyenne 38 piétons / 24h utilisent cet itinéraire. La ligne ferroviaire est empruntée quotidiennement par 50 trains (avec une vitesse moyenne de 110 km/h).

Les motivations de la suppression de ce passage sont les suivantes :

- La traversée à cet endroit se fait sous l'entière responsabilité de l'utilisateur, à leurs risques et périls sans surveillance spéciale d'un agent du chemin de fer, conformément à l'arrêté Ministériel du 18 mars 1991 modifié en avril 2017.
- Vitesses ferroviaires atteignant 110 km/h.
- Par mauvais temps (pluie, brouillard, neige) la visibilité et l'audibilité sur les trains est considérablement réduite.
- 50 trains en moyenne circulent quotidiennement sur le PN N° 30.
- Le nombre d'accident sur les PN piétons reste élevé en IDF, en 10 ans, nous dénombrons 5 tués, un blessé grave, un blessé léger et 4 suicides.

La municipalité de Baulne a donné son accord pour la suppression du passage à niveau N° 30 en la délibération N° 2018/14. La suppression de ce passage à niveau répond donc à un impératif de sécurité pour tous.



- CRÉATION D'UN CHEMIN SECURISÉ
- PRIVATISATION DU PARKING
- AMÉNAGEMENT D'ESPACES DE STATIONNEMENT ALLÉE DU MAZELIN

SITUATION ACTUELLE



Problématique :
La traversée des voies représentant un risque potentiel, l'objectif est de sortir les piétons de la zone dangereuse. De plus, l'accès actuel jusqu'au portillon permettant de traverser les voies se situe sur un espace de stationnement qui doit par conséquent rester ouvert au public. Cette zone de rencontre présente un danger pour les piétons qui y circulent.
L'objectif est d'éloigner les piétons de toutes zones à risques.

Problématique :
Fermer l'ancien accès à la voie ferrée côté allée du Mazelin, tout en laissant la possibilité d'accéder aux regards d'eaux usées à proximité dans les meilleures conditions. Eviter de laisser l'ancien dévers en béton potentiellement dangereux.
Effacer les traces de l'ancien passage et redonner à la rue du Mazelin une circulation fluide.



Problématique :
Lors du contournement, l'étroitesse de l'ouvrage oblige les piétons et les véhicules à traverser le pont à proximité. Le trottoir, si il permet de faire passer un piéton de façon sécurisée ne bénéficie pas d'une très bonne visibilité. Comme il ne peut être élargi, une amélioration visuelle de la séparation entre le cheminement piétons et routier permettrait d'améliorer la sécurité.
D'autre part le parapet n'étant pas très haut, l'ajout d'une lisse pour réhausser l'ensemble semble judicieux.



Problématique :
Amener les piétons à contourner la voie ferrée en faisant en sorte que l'ensemble de la traversée se fasse de façon sécurisée et lorsque c'est possible, la séparer strictement de l'espace réservé aux véhicules.
Particulièrement sur la partie de l'itinéraire de contournement ne comprenant pas de trottoir ou de cheminement piétons aménagés.



Problématique :
L'accès aux Services Techniques de la ville se fait par cette entrée, mais le nombre de places limité, oblige les employés à stationner sur le parking réservé à la Mairie situé de l'autre côté. De plus, les engins des services techniques cotisent les véhicules des particuliers en stationnement, augmentant les risques d'incidents ou d'accidents.



RÉTABLISSEMENT DU CHEMINEMENT PIÉTONS

Aménagement prévu :
- Suppression du passage à niveau piétons.
- Clôture définitive de l'accès avec un grillage répondant aux normes de sécurité.
- Privatisation du parking pour le personnel des services techniques via une barrière pivotante.
- Ajout d'un portillon de service sécurisé pour permettre l'accès aux voies pour les agents SNCF.
- Dépose du pétalage sur les 2 voies.



Aménagement prévu :
- Suppression du portail d'accès et remplacement de la clôture.
- Comblement du dévers avec du béton ajout d'une lisse pour renforcer la sécurité.
- Réfection de l'escalier.
- Suppression du marquage du passage piétons (qui ne donne plus accès à rien).
- Matérialisation de places de parking derrière les plots, pour augmenter le nombre de places de stationnement.
- Déplacement d'un panneau de signalisation.



Aménagement prévu :
- Ajout de balises V12 le long du trottoir côté gauche du pont pour renforcer visuellement la séparation entre la voie piétons et la chaussée. Particulièrement la nuit, grâce à un système rétro réfléchissant.
- Ajout d'une bande blanche de rive sur le haut du trottoir au niveau des balises.
- Ajout d'une rambarde de sécurité au niveau du pont pour prévenir de tout risque de basculement en cas de croisement de piétons.
- Mise aux normes du passage piétons Allée du Mazelin.



Aménagement prévu :
- Création d'un cheminement en enrobé sur toute la section entre l'ouvrage d'art et l'arrêt de bus afin de permettre à l'ensemble de l'itinéraire de contournement de s'effectuer dans de bonnes conditions.
- Réfection du passage piétons au niveau du pont.
- Ajout d'un marquage spécifique sur le chemin nouvellement créé afin d'augmenter l'accessibilité de cette portion.
- Ajout d'un panneau A13b clignotant de part et d'autre du passage piétons.
- Création d'un trottoir Rue du Mosnil.



Aménagement prévu :
- Mise en place d'un portail coulissant et de bordures en béton, qui permettrait de privatiser le parking qui n'a plus lieu de rester public avec la suppression du passage à niveau.

Cela désengorgerait le parking de la Mairie et permettrait de doter les services techniques d'une entrée propre augmentant ainsi la sécurité du site.

